



Mairie de NOGARO
Arrondissement de Condom
Département du Gers

ARRÊTÉ n° 2026 55

**Arrêté municipal portant réglementation
de la circulation et du stationnement**

Le Maire de NOGARO,

VU les articles L. 2212-2 et L. 2213-1 Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la route ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

CONSIDERANT que l'entreprise « EURL Florent DUFAU » - 32460 LE HOUGA, a déposé une demande d'arrêté de circulation, afin d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée, Avenue Perié, les 6 et 7 mai 2026 ;

ARRETE

Article 1^{er} : Afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus, le demandeur est autorisé à :

- Interdire le stationnement et la circulation des véhicules, avenue Perié

Article 2 : Signalisation du chantier.

Le demandeur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

Article 3 : L'autorisation est délivrée uniquement pour les journées du mercredi 6 mai et jeudi 7 mai 2026.

Article 4 : M. le Maire de Nogaro, M. l'Agent de Surveillance de la Voie Publique, M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la mairie de Nogaro

Le 6 mai 2026

Le Maire

Christian PEYRET

